

> Intitulé de l'emploi

**Agent d'exploitation**

> Autres appellations

- Contrôleur
- Régulateur

> Définition synthétique

L'agent d'exploitation assure le contrôle de l'exécution du service de transport et la validité des titres des voyageurs qu'il assiste et renseigne.

> Activités principales

- Application et contrôle de l'exécution du service en conformité avec les cahiers des charges contractuels et les réglementations
- Contrôle des titres de transport des voyageurs
- Relevé des infractions
- Assistance et information aux voyageurs
- Gestion des relations de terrain entre la collectivité et le transporteur
- Conseil aux conducteurs pour la gestion des difficultés de circulation en temps réel

> Compétences requises

**Savoir :**

- Réglementations du transport et modalités du contrôle
- Contexte réglementaire des infractions
- Techniques des matériels de billetterie et d'aide à l'exploitation

**Savoir-faire :**

- Vérifier les titres de transport
- Informer les voyageurs
- Encadrer et conseiller les transporteurs
- Dresser un (PV) procès-verbal
- Contrôler la prestation du transport (horaires, dessertes, arrêts...)
- Rédiger un rapport d'activité

**Comportements professionnels :**

- Dynamisme et rigueur
- Autonomie et sens de l'initiative
- Sens de la négociation

> Conditions particulières d'exercice

- Horaires atypiques
- Travail en extérieur
- Travail ponctuel de nuit, les week-end et jours fériés
- Position debout permanente
- Situations conflictuelles possibles
- Port d'un uniforme

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement des réseaux publics
- Renforcement de la qualité de service

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Augmentation des besoins en main d'œuvre qualifiée

> Proximité avec d'autres emplois